



# AIR CANADA

Communiqués

## Groupe Aeroplan annonce sa participation à la facilité de crédit accordée à Air Canada

MONTREAL, le 29 juill. /CNW Telbec/ - Tel qu'annoncé aujourd'hui par Air Canada, Aéroplan Canada Inc. ("Aéroplan") a conclu une entente de financement avec Air Canada et d'autres parties en vertu de laquelle elle s'est engagée à accorder à la société aérienne une avance de 150 M\$ conditionnelle, entre autres, au remboursement intégral et à la résiliation du contrat de prêt renouvelable garanti qui lie Aéroplan et Air Canada depuis le 29 juin 2009.

GE Canada Finance Holding Company, Exportation et Développement Canada, et Gestion ACE Aviation Inc. ont également été désignés comme prêteurs. Un montant global de 600 M\$ a été engagé et sera mis à la disposition d'Air Canada au plus tard à la fin de la journée du 31 juillet 2009, sous réserve de certaines conditions. La facilité de crédit peut être majorée de 100 M\$ à la demande d'Air Canada. L'engagement maximal d'Aéroplan se limite toutefois à 150 M\$. Les montants utilisés dans le cadre de l'entente de crédit seront assujettis à un taux annuel d'au moins 12,75 pour cent.

Les obligations d'Air Canada en vertu de l'entente de crédit sont assurées par une garantie et une hypothèque sur l'essentiel des biens qu'Air Canada et ses filiales possèdent déjà et acquerront par la suite. L'entente est assujettie à certaines dispositions commerciales habituelles, notamment certains engagements financiers obligeant Air Canada à maintenir un montant minimum de liquidités et un ratio minimum de couverture des certaines charges fixes.

En finançant le prêt, Aéroplan recevra sa part au pro rata de bons de souscription d'actions qui seront émis aux prêteurs pour l'achat d'actions ordinaires d'Air Canada dont le montant global équivaut à cinq pour cent du total des actions ordinaires émises d'Air Canada. Elle sera aussi admissible à sa part au pro rata de bons de souscription d'actions additionnels représentant jusqu'à cinq pour cent du total des actions ordinaires émises d'Air Canada, dans l'éventualité où cette dernière n'accorderait pas des garanties supplémentaires sur certains éléments d'actif dans les 90 jours suivant la conclusion de l'entente.

En contrepartie de ce qui précède, Aéroplan et Air Canada ont convenu de certaines dispositions commerciales dans leur intérêt mutuel, dispositions qui n'ont rien à voir avec les prix s'appliquant à l'achat de milles Aéroplan ou aux sièges d'avion affectés aux primes-voyages.

Cette annonce n'a aucune incidence sur le programme Aéroplan ou ses membres.

A propos de Groupe Aeroplan Inc.

Groupe Aeroplan Inc. est un chef de file international de la gestion de la fidélisation. Groupe Aeroplan est propriétaire d'Aéroplan, programme de fidélisation par excellence du Canada, et de Nectar, le plus important programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni. Dans la région du Golfe, Groupe Aeroplan détient une participation de 60 pour cent dans Rewards Management Middle East, exploitant des programmes Air Miles aux Emirats arabes unis, au Qatar et à Bahrein. Groupe Aeroplan exploite également LMG Insight & Communication, une société d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle offrant des services mondiaux aux détaillants et à leurs fournisseurs.

Pour en savoir plus sur Groupe Aeroplan, visitez le

[www.groupeaeroplan.com](http://www.groupeaeroplan.com).

%SEDAR: 00027127EF c9388

Pour plus de renseignements:

Renseignements: Médias: Michèle Meier, (514) 205-7028, [michele.meier@aeroplan.com](mailto:michele.meier@aeroplan.com); JoAnne Hayes, (416) 352-3706, [joanne.hayes@aeroplan.com](mailto:joanne.hayes@aeroplan.com); Analystes: Trish Moran, (416) 352-3728, [trish.moran@aeroplan.com](mailto:trish.moran@aeroplan.com)

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

